

A M PEINTURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 110 chemin de Larramet, local n°5 - 31170 TOURNEFEUILLE
445 015 142 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 22 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le vingt deux octobre,
Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Sébastien FERNANDEZ,
demeurant 1 quater Rue de l'Autan - 11320 LABASTIDE-D'ANJOU,

Gérant de la société A M PEINTURE, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros,
divisé en 500 parts sociales, rappelle que :

- suivant acte sous signature privée en date à TOURNEFEUILLE du 11 octobre 2024, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement Toulouse le 21 octobre 2024, Monsieur Alain MAILHOL a cédé à la société SC2L 400 parts de 30 euros lui appartenant dans la Société,

- suivant acte sous signature privée en date à TOURNEFEUILLE du 11 octobre 2024, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement Toulouse le 21 octobre 2024, Madame Carole COSTE a cédé à la société SC2L 100 parts de 30 euros lui appartenant dans la Société,

- les associés ont décidé que sous réserve de la réalisation de ces cessions, l'article 9 des statuts serait de plein droit remplacé par les dispositions suivantes, à compter du jour de la signification dudit acte à la Société par acte extrajudiciaire, ou du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social,

- en conséquence, l'article 9 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 9 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE (15 000) euros.

Il est divisé en CINQ CENT (500) parts de TRENTE (30) euros chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées et réparties comme suit :

à la Société SC2L, cinq cent parts sociales en pleine propriété, ci 500 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500 parts »

- un original des actes de cession ont été déposés au siège social le 21 octobre 2024, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 21 octobre 2024, jour du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

M. Sébastien FERNANDEZ, gérant

